

COMITÉ SYNDICAL du mercredi 9 avril à 17h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars 2025 à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 129 titulaires et 91 suppléants

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 0

Convocation établie et affichée le :

28 mars 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 6

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 5

Mme Danielle FAUCON, M. Christian PRADAYROL, M. Yves LAPORTE, M. Alain LAPACHERIE, M. Jean-Louis MICHEL.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 1

M. Alain SIMONET.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 0

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 1

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 1

Mme Myrienne AUSSEL.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 0

PV DE SEANCE

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Yves LAPORTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

RAPPORTEUR : MONSIEUR PRADAYROL CHRISTIAN, PRESIDENT

CONSTAT DE QUORUM :

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du comité syndical.

Conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum, le comité syndical peut être convoqué de nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement sans condition de quorum.

Il est donc décidé que le comité syndical se réunira à nouveau le lundi 14 avril 2025 à 17h30.

Monsieur le Président lève la séance à 18h.

**Le Président,
Christian PRADAYROL**

